

Règlement particulier épreuve « Les Routes Creusoises 2025 »

Article 1 :

« Les Routes Creusoises » 4^{ème} édition inscrite au calendrier UFOLEP, organisée conjointement avec les clubs , de l'UC Boussac, du VC Gouzon et de l'AS Fransèches. Cette cyclo sportive UFOLEP à ouverture nationale se déroule sur 2 journées. Elle comporte 3 étapes. 2 étapes en ligne et un Contre la Montre par équipe.

La date de l'épreuve est fixée aux **samedi 6 et dimanche 7 Septembre 2025**.

- 1ère étape samedi après midi à 15h: Départ St Pardoux les Cards / Arrivée St Martial le Mont.
- 2ème étape dimanche matin 1er départ à 9h30 : Gouzon/Gouzon.
- 3ème étape dimanche après midi 15h00 : Départ St Silvain bas le Roc / Arrivée Clugnat.

Article 2 :

Le règlement national du cyclo sport UFOLEP en vigueur, est applicable pour tous les participants.

Article 3 :

Cette épreuve est ouverte aux coureurs de 1ère, 2ème et 3ème catégories UFOLEP garçons et filles, ainsi qu'aux coureurs licenciés **FFC Accès 1-2-3-4 et Open 3 (- de 100 points, une vérification des points sera faite)**.

L'épreuve est ouverte également aux catégories féminines FFC selon la réglementation UFOLEP. Les équipes seront composées de 3 coureurs minimum et 5 coureurs maximum. Possibilité aux clubs d'inscrire plusieurs équipes.

Des coureurs de plusieurs clubs peuvent s'associer pour former une équipe à condition de courir sous le même maillot. Les sélections départementales sont autorisées à participer à l'épreuve.

Le prix de l'engagement est fixé à 25 € par coureur pour toute l'épreuve. Les engagements se feront sur le bulletin d'engagement fourni avec le dossier technique de l'épreuve, et accompagnés du règlement. Obligation de participer aux 3 étapes. La date limite de ces derniers est fixée au **Samedi 23 Août 2025 à minuit** (date de rigueur).

Nota Important : Une copie de l'attestation de l'assurance du véhicule technique du Directeur Sportif de l'équipe sera à joindre aux engagements. Seuls seront pris en considération, les engagements accompagnés de leurs règlements (1 chèque engagement + 1 chèque repas) établis à l'ordre de UC Boussac.

Article 4 :

Le fait d'être engagé implique que le cyclo sportif a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. L'inscription de chaque cyclo sportif intègre la cession des droits à l'image fixe et audiovisuelle sur tous les supports et pour une durée indéterminée, à l'organisation, aux partenaires et aux médias. Par sa participation à l'évènement, chaque participant autorise l'organisateur à utiliser ou reproduire son image dans le cadre de l'évènement, en vue de toute exploitation, directe ou sous forme dérivée de l'évènement et ce, sur tous supports, par tous moyens, connus à ce jour et pour une durée illimitée.

Dès lors où le cyclo sportif sera engagé, aucun remboursement de son engagement sera effectué. (sauf sur présentation d'un certificat médical), ou cas de force majeure reconnu par le comité d'organisation.

Dossards, licences et appel des concurrents :

Article 5 :

L'accueil des concurrents se fera le **samedi matin 6 Septembre de 9h à 11h30** Salle de Conseil mairie St Pardoux les Cards.

Parkings coureurs et officiels : Parking équipes et parking officiels, seront fléchés depuis l'entrée des bourgs étapes départs et arrivées.

La présentation de la licence et de la carte cyclo sportive reste obligatoire, elles seront conservées par l'organisation pendant toute la durée de l'épreuve. Elles seront restituées à **Clugnat** au cours de la cérémonie protocolaire finale en échange des dossards, de la plaque de cadre et du transpondeur.

Tous transpondeurs non rendus se verront facturés aux coureurs concernés (es).

Une pochette complète sera remise **au directeur sportif de chaque équipe**. Cette pochette contiendra :

- 1 enveloppe avec 2 dossards + 1 plaque de cadre avec liens + 1 transpondeur avec liens pour chaque coureur de l'équipe.
- 1 seconde enveloppe avec les itinéraires et horaires de passage des 3 étapes, horaires et lieux des réunions avec les directeurs sportifs, les pilotes, les chauffeurs, lieux et horaires des cérémonies protocolaires.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pendant toute la durée des étapes, ainsi que pendant les chauffements.

Présentation équipes et Départ réel:

Une présentation des équipes est prévue aux départs des 2 étapes en ligne. Un départ fictif avec parcours de liaison sera prévu au départ des 2 étapes en ligne.

Abandon ou coureurs attardés : Pour des raisons de sécurité, tous concurrents attardés de plus de 20mn du peloton, seront déclarés « Hors Course ». Ils devront alors monter obligatoirement dans la voiture balai et rendre leurs dossards + transpondeurs au commissaire à bord de ce véhicule. S'ils choisissent de rentrer par leur propre moyen à la ville étape, ils devront respecter le code de la route. Le comité d'organisation sera alors dégagé de toute responsabilité.

Parkings coureurs et officiels : Parking équipes et parking officiels, seront fléchés depuis l'entrée des bourgs départs et arrivées.

Contre la Montre par équipe :

Article 6:

Les départs seront donnés dans l'ordre inverse du classement par équipe de la 1ère étape. Les horaires de départ seront consultables sur le site UFOLEP 23 rubrique « Les Routes Creusoises » ainsi que sur la page facebook de l'AS Fransèches et sur les sites du VC Gouzon et de l'UC Bousac.

Après avoir passé au contrôle pour signature, chaque équipe devra se **présenter à la ligne 10 minutes avant l'heure fixée** pour son départ. Un seul appel sera fait sur la ligne. Les départs non tenus seront donnés toutes les 3 minutes. Le 1er départ sera donné à 9h30. Le temps de référence sera pris sur **le 3ème coureur** de l'équipe sur la ligne d'arrivée.

Si une équipe se présente en retard par rapport à l'heure prévue, elle verra son temps décompté à partir de cette dernière, unique référence. Le port de la combinaison est autorisé. Le port du maillot distinctif est obligatoire si le coureur ne porte pas de combinaison. Voitures suiveuses autorisées et recommandées. Tout échauffement sera interdit sur le parcours 15min avant le départ du 1er coureur.

Classements:

Article 7:

Le classement général se fera aux temps, et aux temps cumulés sur les 3 étapes pour le classement général final.

Sur chaque étape en ligne seront disputés :

- 3 MG pris sur 4 coureurs (attribution de points différents suivant la difficulté du MG).
- 3 Sprints pris sur 4 coureurs rapportant 10-5-3-1 point.
- 1 Sprint bonificateur pris sur 4 coureurs rapportant respectivement 4-3-2-1 s au classement général.

Étapes en ligne, dépannage et ravitaillement:

Article 8:

2 Étapes en ligne avec départs fictifs et départs réels, (cours parcours de liaison).

Des classements des meilleurs grimpeurs et sprinteurs sur 4 coureurs seront à disputer au cours des 2 étapes en ligne.

L'organisation fournit 1 moto + véhicules de dépannage neutre (échelon avant et échelon arrière de la course). Chaque équipe est encouragée à prévoir son propre véhicule technique de dépannage. Des accords peuvent être passés pour qu'un véhicule dépanne plusieurs équipes. Merci de renseigner sur les documents d'engagement le nom du chauffeur, du type de véhicule, son n° d'immatriculation, et le nom du meccano. Demander également une copie de la carte verte d'assurance du véhicule. Il est rappelé que les dépannages se font à l'arrêt et sur le côté droit de la route.

Ravitaillement autorisé sur l'intégralité de l'étape, excepté dans les 20 derniers km. (Sauf conditions météo exceptionnelles).

Le dépannage et le changement de matériel par voiture particulière seront interdits et sanctionnables par la mise hors course du coureur.

Réunions des directeurs sportifs, et chauffeurs :

Article 9 :

Une réunion animée par le directeur de course et son adjoint, obligatoire pour tous les directeurs sportifs, ainsi que tous les pilotes et chauffeurs, autos motos, véhicules caravane, sera prévue avant le départ de chaque étape en ligne. Lieux et horaires communiqués avec les documents fournis dans la pochette au retrait des dossards.

Un tirage au sort désignera l'ordre des voitures de DS dans la caravane pour la 1ère étape, suivant le classement général pour la dernière. Les véhicules type monospace seront obligatoirement en fin de caravane.

Les fourgons ou camping car sont interdits.

Communications et liaison radio :

Article 10:

Les informations course seront émises sur une fréquence « radio tour » pré-réglée. Ces postes seront installés dans les véhicules par RCSV pour toute la durée de l'épreuve.

Le parking dédié à cette installation sera matérialisée à St Pardoux les Cards. RCSV récupèrera les postes au terme de la 3^{ème} étape à Clugnat.

Maillots, récompenses :

Article 11 :

Maillots distinctifs Ocre pour le leader du général Messieurs, Rose pour la leader du général dames, Vert pour le 1er Sprinteur, à Pois pour le 1er Grimpeur et Blanc pour le meilleur jeune (de - 25 ans le jour de la course).

Le coureur le plus combatif du jour sera également récompensé.

Seront récompensés au terme de l'épreuve :

- le podium au scratch Messieurs
- le podium au scratch Dames
- le podium 1ère catégorie
- le podium 2ème catégorie
- le podium 3ème catégorie
- le podium spécial Dames
- le podium des grimpeurs
- le podium des sprinteurs
- le podium des meilleurs jeunes et des meilleures féminines
- le podium meilleurs équipes
- 1 Trophée, récompensera le plus combatif du jour sur chaque étape en ligne
- En cas d'exæquo au classement général final, les commissaires départageront de la manière suivante : en premier lieu la place au CLM, puis en second lieu le classement de la dernière étape et en dernier lieu l'avantage au plus âgé.

Cérémonies protocolaires :

Article 12 :

Celle du CLM dimanche matin se fera sur le podium animation sur la ligne d'arrivée tout de suite après l'arrivée de la dernière équipe à Gouzon.

Les cérémonies protocolaires « remise de maillots et bouquets » pour les vainqueurs du jour auront lieu sur le podium animation tout de suite après l'arrivée à **St Martial le Mont samedi 6** et à **Clugnat dimanche 7**

Septembre .

Les récompenses finales se feront au terme de la dernière épreuve à Clugnat le dimanche à la salle polyvalente. Elles seront suivies par un vin d'honneur.

Les coureurs récompensés devront se présenter en tenue complète de cycliste (maillot cuissard). Par respect envers les communes qui accueillent les arrivées d'étapes, la présence des coureurs récompensés est obligatoire.

Contrôle Médical :

Article 13:

Immédiatement après l'arrivée des étapes en ligne ainsi que du Contre la Montre, il appartient à chaque coureur ayant terminé ou abandonné de s'assurer au podium animation, s'il y est retenu ou non pour un contrôle médical.

Un service d'escorte le conduira au local approprié mis à disposition de l'organisation par les villes arrivées.

Réserves :

Article 14 :

Le comité organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement, si les besoins s'en font sentir.

Le Comité d'organisation UC Boussac, VC Gouzon, AS Fransèches